

- **10-11-12 avril 2024, Château Laurier de Québec** en personne exclusivement
- Animé par **Annie Fernandez**, présidente, Fernandez relations publiques
- Organisé selon des principes **écoresponsables**
- Donation au programme **Carbone Boréal**
  
- Remerciements à nos **principaux partenaires** :
  - Fédération québécoise des municipalités
  - Union des municipalités du Québec

### Le mercredi, 10 avril

8h15 Accueil et inscriptions au Foyer des plaines  
9h Mot d'ouverture : Martin Lapointe, président

9h15 **Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire** avec Isabelle Boucher, directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et Dominique Dupont, directrice de la coordination des interventions, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

L'une des mesures stratégiques du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, rendu public le 26 juin 2023, vise à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation présentera la démarche d'élaboration de ces nouvelles OGAT de même que leur contenu.

10h15 Pause santé et réseautage

10h45 **Le monitoring des territoires du Québec...oui, mais comment?** avec le Réseau national d'observatoires de l'aménagement et en développement durables des territoires du Québec  
à  
16h30

La mise en œuvre de la récente politique du MAMH invite les MRC à adopter de nouvelles méthodes de travail, dont le monitoring des territoires et la production de bilans. Nul doute que l'ajout de cette pratique comporte son lot de défis. Il convient de les reconnaître pour ensuite pouvoir mieux y répondre. C'est un des objectifs de cet atelier organisé par le *Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires*, mis en place spécifiquement pour accompagner les MRC qui le souhaitent dans la mise en place de leur système de monitoring. Ce sera l'occasion de lancer une première conversation pour prendre le pouls des préoccupations des aménagistes et présenter le Réseau national des observatoires et ses constituantes régionales. Par le retour sur des expériences menées au Québec et ailleurs dans le monde, l'atelier permettra de mieux cerner les diverses raisons de faire du monitoring, les approches possibles, les défis prévisibles, les pièges à éviter ainsi que les bons coups. En définitive, l'atelier vise à permettre aux participants de mieux cerner les besoins de leur territoire en matière de monitoring selon les particularités et spécificités propres de leur milieu.

\*\* L'atelier se poursuivra en après-midi jusqu'à 16h30. Le dîner de 12h à 13h30 est prévu au Château Laurier – inclus dans l'inscription. Une pause santé est également prévue en après-midi.

17h **Coquetel réseautage jusqu'à 19h**

## Le jeudi, 11 avril

7h30 Déjeuner causerie : membres du C. A. et nouveaux membres  
8h30 Accueil et inscriptions

9h **Concilier la nature et l'aménagement** avec Jérôme Dupras, Francis Clément et Fanny Maure, d'Habitat Nature et Stéphanie Lord, de la MRC de Nicolet-Yamaska

Il est désormais reconnu que les milieux végétalisés contribuent de façon essentielle à notre bien-être et notre santé puisqu'ils fournissent de nombreux bienfaits et services. On peut penser à la régulation des températures, au stockage de carbone ou au maintien des habitats pour la biodiversité. La nature constitue ainsi un allié de taille dans la lutte aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité, encore faut-il l'intégrer de façon stratégique à la planification du territoire. Dans un premier temps, cette conférence vise à informer sur les changements climatiques et le rôle essentiel de la nature et de la biodiversité dans l'adaptation et la résilience de nos communautés. L'objectif est de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les municipalités et les MRC dans cette douche de crise, à la lumière d'exemples concrets d'initiatives réalisées dans différents territoires au Québec. Dans un deuxième temps, cette conférence vise à présenter un projet qui a été réalisé conjointement entre Habitat et la MRC de Nicolet-Yamaska en lien avec l'identification et la priorisation de milieux pour des fins de conservation. La MRC de Nicolet-Yamaska va ainsi partager son expérience.

10h30 Pause santé et réseautage

11h **Nouveau programme Accélérer la transition climatique locale : les démarches pour réaliser votre plan climat** avec Dominic Lachance, directeur du département d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques, Fédération québécoise des municipalités

Afin de soutenir les municipalités dans leurs démarches de transition climatique, le gouvernement du Québec vient d'annoncer un investissement de 500 M\$ sur 5 ans. Ce programme comprend deux volets :

- le premier aidera les MRC à élaborer des plans climat;
- le second les soutiendra dans la planification et la mise en œuvre des projets qui en découlent.

Cet investissement permettra aux municipalités de renforcer leur résilience face aux changements climatiques et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) apportera un soutien actif aux MRC tout au long de leur processus. L'atelier offrira une occasion unique de mieux comprendre le contenu des plans climat et les démarches menant à leur élaboration. Vous découvrirez également comment l'expertise de la FQM et de ses professionnels dévoués peuvent accompagner les MRC à chaque étape de cette démarche. C'est ensemble que nous affirmons notre détermination à relever les défis des changements climatiques et à créer un avenir durable pour toutes les régions du Québec. Rejoignez-nous dans cette collaboration pour un Québec plus vert et résilient!

12h Dîner au Château Laurier – inclus dans l'inscription

13h30 **La carboneutralité à l'horizon 2050 : Quels impacts sur les infrastructures énergétiques ?** par Éloïse Edom, CPI, M.ing., M.Sc.A., associée de recherche, Institut de l'énergie Trottier

La carboneutralité à l'horizon 2050 implique nécessairement une forte croissance de la demande d'électricité. En effet, la décarbonation des secteurs économiques au Québec créera des besoins additionnels en électricité. Plusieurs exercices de modélisation indiquent que cette augmentation sera de grande ampleur, de l'ordre d'une centaine de térawattheures supplémentaires à l'horizon 2050, soit entre 50 % et 65 % de l'électricité qui est présentement consommée au Québec. Les exercices de modélisation arrivent à ce constat en appliquant toutes les mesures de productivité énergétique et d'efficacité énergétique économiquement rentables, à tissu industriel constant. Or, dans la réalité, la productivité et l'efficacité énergétiques ne livrent pas aux niveaux optimaux. De même, l'arrivée de nouvelles industries énergivores et la croissance de la population rapide et élevée qui est observée ces dernières années devraient contribuer à augmenter de manière significative la demande en électricité par rapport à ce qui est déjà projeté. Il est donc certain que les besoins additionnels en électricité dépasseront les projections à l'horizon 2050 et probablement bien avant. Dans cette présentation, je broserai un portrait des besoins énergétiques du Québec pour atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Puis je discuterai de comment cela se traduit en termes d'infrastructures énergétiques à déployer, et de quelques défis inhérents à une transformation de cette ampleur.

14h30 Pause santé et réseautage

14h45 **Assemblée générale annuelle des membres**

17h **Ouverture de la suite hospitalière** (chambre 702)

18h15 **Remise du Prix Louise-Audet** au Foyer des plaines

18h45 **Souper banquet** : réservé aux membres et aux personnes invitées

## Le vendredi, 12 avril

8h30 Accueil et inscriptions

9h **De gros changements législatifs en matière d'expropriation déguisée : milieux humides, milieux forestiers et contraintes environnementales** avec Me François Bouchard, avocat associé, Cain Lamarre

La plupart d'entre vous connaissent l'amplitude des recours monétaires qui ont été déposés contre les corps publics municipaux au cours des derniers mois afin de préserver les milieux humides et hydriques particulièrement. Tout cela découle des demandes gouvernementales obligeant le milieu municipal à identifier les milieux humides et hydriques à préserver. Dans tous ces recours, les municipalités ont fait intervenir le gouvernement du Québec. On parle de recours qui frôlaient au total le milliard de dollars. La pression municipale a provoqué l'adoption d'amendements dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tout en référant à la nouvelle loi sur l'expropriation. Qu'elle est la portée de ces amendements ? Est-ce aussi hermétique qu'annoncé ? Dans quelles circonstances, ces amendements s'appliquent-ils ? Bienvenue à ce petit cours d'expropriation 101.

10h30 Pause santé et réseautage

10h45 **Les développements jurisprudentiels récents en matière de zonage agricole provincial** avec Me Isabelle Blackburn, avocat associé, Cain Lamarre

Les spécialistes travaillant dans les dossiers en matière de zonage agricole provincial s'attendaient à des changements importants au niveau législatif afin de restreindre la rigueur avec laquelle la CPTAQ applique la LPTAAQ. Du moins c'est ce que semblait annoncer les derniers changements réglementaires sur le sujet. La tangente récente du gouvernement axée sur l'autosuffisance alimentaire au Québec nous conduit actuellement vers autre chose. Par cet atelier, nous verrons vers quoi nous dirige les nouvelles décisions tant de la CPTAQ, du TAQ ou d'autres instances supérieures.

12h Tirage d'un prix de présence : inscription au colloque d'automne 2024

**ATTENTION**

Les membres doivent faire parvenir leur adhésion 2024 avant de procéder à leur inscription : <https://www.aarq.qc.ca/formulaire-dadhesion/>

**Jusqu'au 10 mars**, l'inscription est réservée aux membres.

Tarif et inscription au congrès au : [www.aarq.qc.ca/formulaire-congres/](http://www.aarq.qc.ca/formulaire-congres/) Les professionnel·le·s du MAMH doivent s'inscrire auprès de : [activitesdrh@mamh.gouv.qc.ca](mailto:activitesdrh@mamh.gouv.qc.ca)

Politique d'annulation d'inscription : avant le 15 mars, l'inscription peut être annulée mais engendre une pénalité de 25 %. Entre le 16 et le 29 mars, l'annulation sera remboursée avec une pénalité de 50 % de la facture. Après le 29 mars, aucun remboursement possible.

Renseignements : [Info@aarq.qc.ca](mailto:Info@aarq.qc.ca)